

ADDITIF N°..... 1000326 MAI 2025

AVIS DE COTATION N°000007/AC/MINMIDT/CIPM/2025 DU 28 AVRIL 2025 RELATIF A
L'ACQUISITION DE VINGT-CINQ (25) TABLETTES POUR LE SUIVI DES RECETTES
NON FISCALES DU MINMIDT

AU LIEU DE

PIECE N°II :

REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

C. DEPOT DES COTATIONS

Article 8 - Préparation et dépôt des cotations

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être déposée sur la plateforme COLEPS à l'adresse <https://www.marchespublics.cm> au plus tard le 27 MAI 2025 à 12 heures. Une copie de sauvegarde des offres enregistrée sur une clé USB ainsi que l'original de la quittance d'achat du Dossier de Consultation, l'original de la caution de soumission ainsi que du récépissé de dépôt de consignation de la CDEC devront être transmis, sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », dans les délais impartis avec la mention ci-dessous :

« AVIS DE COTATION N°000007/AC/MINMIDT/CIPM/2025 DU 28 AVRIL 2025 RELATIF A L'ACQUISITION DE VINGT-CINQ (25) TABLETTES POUR LE SUIVI DES RECETTES NON FISCALES DU MINMIDT».

Article 9 - Date et heure limites de dépôt des cotations

Les cotations doivent être reçues sur la plateforme COLEPS, à l'adresse <https://www.marchespublics.cm> .

Heure et à la date indiquées dans l'avis de Demande de Cotation.

- Date : 27 mai 2025
- Heure : 12 heures ;
- et à l'adresse précisée dans l'Avis de Cotation.

D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES COTATIONS

Article 10 : Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

10.1 L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 27 mai 2025 à 13 heures par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle 153 de l'immeuble ministériel « Rose ».

LIRE

PIECE N°II :

REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

C. DEPOT DES COTATIONS

Article 8 - Préparation et dépôt des cotations

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être déposée sur la plateforme COLEPS à l'adresse <https://www.marchesppublics.cm> au plus tard le 28 MAI 2025 à 12 heures. Une copie de sauvegarde des offres enregistrée sur une clé USB ainsi que l'original de la quittance d'achat du Dossier de Consultation, l'original de la caution de soumission ainsi que du récépissé de dépôt de consignation de la CDEC devront être transmis, sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », dans les délais impartis avec la mention ci-dessous :

« AVIS DE COTATION N°000007/AC/MINMIDT/CIPM/2025 DU 28 AVRIL 2025 RELATIF A L'ACQUISITION DE VINGT-CINQ (25) TABLETTES POUR LE SUIVI DES RECETTES NON FISCALES DU MINMIDT».

Article 9 - Date et heure limites de dépôt des cotations

Les cotations doivent être reçues sur la plateforme COLEPS, à l'adresse <https://www.marchesppublics.cm> .

Heure et à la date indiquées dans l'avis de Demande de Cotation.

- Date : 28 MAI 2025
- Heure : 12 heures ;
- et à l'adresse précisée dans l'Avis de Cotation.

D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES COTATIONS

Article 10 : Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

10.1 L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 28 Mai 2025 à 13 heures par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle 153 de l'immeuble ministériel « Rose ».

Yaoundé, le 26 Mai 2025

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et
du Développement Technologique (ai)



Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) ;
- ARMP ;
- Président CIPM/MINMIDT ;
- Affichage -chrono (*pour information/publication*).